

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
NANTES  
6 allée de l'Île Gloriette  
BP 64623  
44046 NANTES CEDEX 1

**CERTIFICAT**  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA Conseil d'Administration  
! SEMEN  
! 3 RUE DU PROFESSEUR DUBUISSON  
!  
!  
! 44100 NANTES

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration  
! EXCO ATLANTIQUE ....  
! 46 BIS RUE DES HAUTS PAVES  
!  
!  
! 44000 NANTES

---  
Numéro RCS : NANTES B 320 651 706

<40893/90B01485>

! Pièces déposées le 25/11/1997

Numéro : 976670


! P.V. D'ASSEMBLEE du 27/06/1997  
! - MODIF COMMIS. AUX COMPTES

BORDÉREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Réglé

2/ Le Greffier,



**CERTIFIÉ CONFORME**

**SEMEN**  
**Société Anonyme au capital de F. 7.006.500**  
**Siège Social : 3 rue du Professeur Dubuisson 44100 NANTES**  
**NANTES B 320 651 706**

**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 27 JUIN 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 27 Juin,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société SEMEN, société anonyme au capital de 7.006.500 F, divisé en 70065 actions de 100 F chacune, dont le siège est 3 rue du Professeur Dubuisson, 44100 NANTES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à La Barrière Noire à  
• COUERON (44), sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 11 Juin 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adolphe MOUILLE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M Y. GELUSSEAU et M D. BONNEAU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mme A. DURBOIS est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jean GRAVIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 Juin 1997, est absent, excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 70.065 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes en remplacement d'un Commissaire aux Comptes démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme la Société EXCO ATLANTIQUE, demeurant 46 bis rue des Hauts Pavés - 44000 NANTES, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Michel PIAU, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

- L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

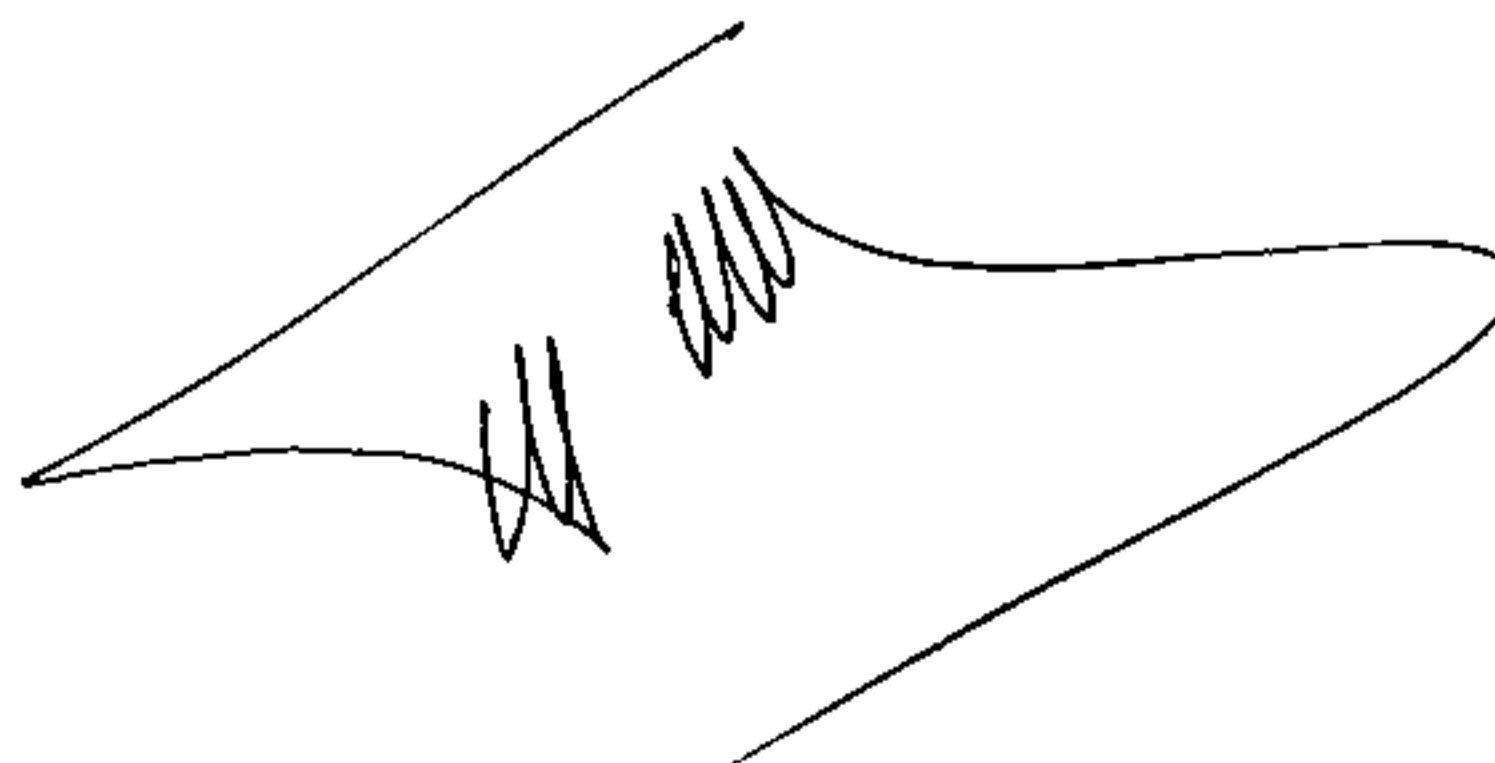
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL**

**Le Président du Conseil d'Administration**

**A.MOUILLE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the right side and several smaller, more intricate strokes on the left side.